ENSEMBLE SCOLAIRE LA SAGESSE / SAINT MICHEL
SITE LA SAGESSE
49 rue Vanderhaghen
59320 HAUBOURDIN
TEL : 03 20 07 10 20
FAX : 03 20 07 75 97
MAIL : secretariat.ecolesagesse@gmail.com

LIVRET

DE PRESENTATION

DE L'ECOLE LA SAGESSE

PRESENTATION DE L'ECOLE

DIRECTION

Isabelle HARDY

SECRETARIAT – ADMINISTRATION

Pastorale Maïté RIO

Administratif Dominique ALEXANDRE (accueil)
Isabelle DEJONGHE (secrétariat de direction)

Comptabilité Stéphanie LAVIGNE

O.G.E.C.
(Organisme de Gestion) Donatienne DEVERGNIES

A.P.E.L.
(Association des Parents d'Elèves) Hélène LEROUX

ADRESSE

Ensemble Scolaire LA SAGESSE / SAINT MICHEL
Site LA SAGESSE
49 rue Vanderhaghen - 59320 HAUBOURDIN
TEL : 03 20 07 10 20 - **FAX** : 03 20 07 75 97
MAIL : secretariat.ecolesagesse@gmail.com

CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES (du Cycle I au Cycle III)

10 classes réparties comme suit :

3 classes au Cycle I (Toute Petite Section, Petite Section, Grande Section)
4 classes au Cycle II (CP, CE1, CE2)
3 classes au Cycle III (CM1, CM2)

Plus 1 dispositif ULIS (Unité Localisée pour Inclusion Scolaire)
et
1 RAD (Regroupement d'Adaptation)

HORAIRES DE L'ECOLE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

CP – CE1 – ULIS ET MATERNELLES
8h30 – 11h30
13h30 – 16h35

CE2 – CM1 – CM2
8h30 – 11h35
13h30 – 16h40

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

ENTREES - SORTIES

Pour tous les élèves de l'école (Maternelles et Primaires) l'entrée et la sortie se font par le 49 bis rue Vanderhaghen (portail bleu, cour des Maternelles).
Les portes sont ouvertes à 8h20 et à 13h20 et se ferment à 8h30 et 13h30. Les enfants montent directement en classe le matin et se rendent dans la cour à 13h20.

Aucun élève de l'école n'est autorisé à entrer ou à sortir par le côté collège.

L'exactitude est une exigence nécessaire au bon fonctionnement de la classe.
Les horaires doivent être par conséquent respectés par tous.

Pour des raisons de sécurité, les locaux scolaires, la galerie et la cour de récréation ne sont pas accessibles aux parents sans autorisation.

Les parents des enfants des classes maternelles peuvent accompagner leur enfant dans la classe jusqu'à 8h30. Les parents des enfants des classes primaires les laissent se rendre seuls dans leur classe.
Tous les parents doivent sortir par le portail bleu avant la fermeture de 8h30.
Les enfants en retard devront passer par l'accueil secrétariat et faire noter leur retard.
Les élèves de Maternelle seront accompagnés dans les classes.
ATTENTION : aucun parent des classes primaires n'est autorisé à entrer dans l'établissement.

CANTINE

Les repas sont préparés par la Cantine Municipale de la ville et sont apportés à l'école en liaison chaude.

Outre le règlement intérieur, les exigences éducatives durant le temps de cantine demandent à chaque élève :
- d'avoir une tenue et un langage corrects. **Un règlement municipal** sera distribué à chaque élève demi pensionnaire. Il devra être signé par chaque famille concernée.
- de ne pas gaspiller.
- de respecter ses voisins
- d'apprendre à goûter de tout

Si votre enfant **souffre d'une allergie**, prendre contact très rapidement avec Madame HARDY, Chef d'établissement de l'école : un P.A.I. (Projet d'Aide Individualisé) sera élaboré avec le Médecin Scolaire.

POUR INFORMATION : TARIFS 2016/2017

	HAUBOURDINOIS		EXTERIEURS	
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire
Repas réservé au moins 15 jours à l'avance (tarif de base)	2,25 €	2,68 €	4,36 €	5,02 €
Repas réservé hors délai (majoration : prix du repas x 1,5)	3,38 €	4,02 €	6,54 €	7,53 €
Repas non réservé	5 €		10 €	

Les inscriptions se font en Mairie d'Haubourdin (Pour plus d'infomations, voir site internet de la Mairie d'Haubourdin, Rubrique « HAUBIPASS »).

EDUCATION PHYSIQUE

***** **Sport** : les élèves du cycle 3 bénéficient de tous les équipements sportifs de la ville d'Haubourdin (salle de sport Bucarest, dojo, …). Les enseignants sont aidés par les éducateurs sportifs de la ville.

***** **Piscine** : Tous les enfants de la Grande Section au CM2 bénéficient de séances au Centre Aquatique NEPTUNIA à LOOS.

TRAVAIL SCOLAIRE

Tout enfant scolarisé a besoin de travailler régulièrement pour apprendre et progresser.
Votre collaboration est nécessaire pour que l' école et la famille soient ensemble des partenaires éducatifs aux yeux de votre enfant.
En Primaire, vérifier chaque soir l'agenda de votre enfant pour l'aider à anticiper et à s'organiser le mieux possible dans son travail .
Une circulaire de rentrée vous indiquera les dates de remises des livrets scolaires.
Ces livrets scolaires suivront vos enfants tout au long de leur scolarité.

COLLABORATION PARENTS/ENSEIGNANTS

1) L'équipe enseignante est à votre disposition pour répondre à vos questions.
Une circulaire vous indiquera les dates des réunions de parents.
Il vous est toujours possible de prendre rendez- vous avec un enseignant.
Pour cela, utilisez l'écrit de préférence (agenda, courrier, …).

2) La fréquentation scolaire est obligatoire tous les jours de classe. Si un élève manque la classe pour un motif prévu, une autorisation d'absence sera demandée auprès de Madame HARDY et l'enseignant en sera informé par écrit. Si c'est un imprévu, une lettre indiquant les raisons de l'absence doit être adressée dans les 48 heures qui suivent cette absence.

ETUDE ET GARDERIE

Les entrées et sorties se font par le 49 bis de la rue Vanderhaghen (portail école).
Par mesure de sécurité, si vous utilisez ces services, nous vous demandons d'utiliser l'interphone pour vous faire connaître. Lorsque vous quittez l'école, nous vous remercions de veiller à la bonne fermeture du portail.

GARDERIE

HORAIRES lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h30–8h20 et 16h35–18h00

ETUDE SURVEILLEE

Elle a lieu chaque soir de 17h00 à 18h00 pour les classes du C.P. au C.M.2.
avec une récréation de 16h35 à 17h00.
Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'étude avant 18h00.
Les parents attendent leur enfant en salle de garderie.

(Tarifs : voir feuille « Contributions financières »)
ATTENTION :
Toutes ces informations vous sont données à titre indicatif, sous réserve de modifications.

VACANCES

ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise le matin des jours indiqués.

RENTREE	le lundi4 septembre 2017
TOUSSAINT	du vendredi 20 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017
NOEL	du vendredi 22 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018
HIVER	du vendredi 23 février 2018 au lundi 12 mars 2018
PRINTEMPS	du vendredi 20 avril 2018 au lundi 7 mai 2018
ETE	le vendredi 6 juillet 2018

CATECHESE A L'ECOLE

L'école « LA SAGESSE » est une école catholique chargée de catéchèse. Elle propose aux élèves en plus de l'éveil à la Foi, des modules de catéchèse comme le fait la paroisse Saint Maclou à HAUBOURDIN.

Madame Maïté RIO, assume la responsabilité de la pastorale conjointement avec Madame Isabelle HARDY.

Pour le bon déroulement de la catéchèse, l'école a besoin de vous, parents, pour l'aider dans la mise en œuvre de cette **proposition** de la Foi.

En choisissant l'école « LA SAGESSE », vous avez manifesté le désir d'être aidés, par l'école, pour l'éveil religieux de vos enfants.

***** Tous les élèves de la maternelle au C.M.2 se retrouvent pour vivre ensemble les Temps Forts : Noël, Pâques …

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE A L'ECOLE

L'ensemble scolaire La Sagesse s'appuie sur des valeurs déclinées dans un projet éducatif.

Notre volonté est d'accompagner chaque enfant, chaque jeune tout au long de son trajet scolaire :

* Pour qu'il se sente reconnu et guidé dans un environnement de confiance et de sérénité.

* Pour qu'il prenne conscience de ses droits et de des devoirs

* Pour qu'il se réalise pleinement comme être humain et comme chrétien.

Pour cela, notre projet éducatif repose sur trois axes majeurs :

1. Motiver et donner envie en développant la confiance (pour soi, vis-à-vis d'autrui), le sens des responsabilités, les projets.

2. Susciter constamment le respect envers soi-même comme envers autrui, en découvrant les différences pour en faire des richesses.

3. Donner du sens pour que l'élève s'épanouisse dans une école lieu de vie et d'apprentissages, ouverte sur le monde, sur la culture dans toute sa pluralité.

L'adhésion de tous les partenaires est nécessaire pour une mise en œuvre harmonieuse de ce projet éducatif.

Pour le bien être de tous, un règlement d'école sera distribué et explicité à chaque élève dès la semaine de la rentrée. Ce règlement fera loi et sera signé par chaque élève et chaque famille.

Tout manquement (acte d'indiscipline, d'incivilité envers autrui) sera immédiatement sanctionné selon la gravité du comportement déviant.

A.P.E.L.

L'Association des Parents d'Elèves fait partie intégrante de la communauté éducative de l'établissement. Elle a pour mission d'aider les chefs d'établissement dans l'animation. Tous les parents de l'école font partie de l'A.P.E.L. et reçoivent, à ce titre, la revue « FAMILLE ET EDUCATION », mensuel de l'A.P.E.L. nationale.

Vous, nouveaux parents qui venez d'inscrire vos enfants cette année à « LA SAGESSE », ces quelques lignes s'adressent à vous en priorité. Pour les « anciens », elles serviront de point de repère pour l'année à venir.

A TOUS, BIENVENUE !

Avec les enseignants, les élèves, le personnel administratif, le personnel de service et les catéchistes, l'A.P.E.L. s'efforce de participer à « l'acte d'éduquer » sans pour cela intervenir dans des domaines qui ne la concernent pas.

COMMENT ?

Il y a deux types d'actions possibles.

1. Une action « directe » qui consiste à prendre des responsabilités au sein de l'A.P.E.L. : comité des fêtes, participation aux différentes réunions où chaque composante de la communauté peut, et doit, s'exprimer.

2. Une action « indirecte » qui consiste, si vous n'avez pas beaucoup de disponibilité à, par exemple :

-participer aux différentes activités récréatives offertes tout au long de l'année (fêtes, soirée familiale, rallye, etc ...). Votre présence sera le signe que vous vous intéressez à la vie de l'établissement et confortera les organisateurs dans leurs actions.

-faire « profiter » l'établissement de certains avantages que vous pourriez avoir par votre travail : impression de documents, matériaux à prix réduit, lots pour les fêtes, etc ... La liste n'est pas limitative !

-faire part de suggestions et projets susceptibles d'intéresser la communauté éducative.

-recommander l'établissement dans votre entourage. Il n'y a pas de meilleure publicité que le bouche à oreille. Nous ne devons pas seulement penser à nos enfants mais aussi aux enfants qui viendront demain assurer la pérennité de notre établissement.

Ensemble, nous ferons, pour nos enfants, de LA SAGESSE un lieu où « il fait bon vivre et étudier » grâce à l'action de tous.

LE COMITE DES FÊTES

Cette commission est la plus importante en nombre et par la place qu'elle occupe dans les différentes manifestations tout au long de l'année : soirée familiale, spectacles, rallye, kermesse de fin d'année, ... C'est un lieu où l'on peut faire connaissance dans la joie et la bonne humeur.

Ensemble scolaire La Sagesse- St Michel
49 Rue Vanderhaghen
59320 HAUBOURDIN

Suite à la fusion des deux établissements privés d'Haubourdin et dans le souci d'harmonisation des contributions et des règles de fonctionnement nous avons été amenés à revoir les horaires, la grille de contribution ainsi que l'organisation des garderies et études.

Horaires de l'école à la rentrée 2016-2017

	CP - CE1 - ULIS	CE2 - CM1 - CM2
MATIN	8h30 – 11h30	8h30 – 11h35
APRES-MIDI	13h30 – 16h35	13h30 – 16h40

La garderie et l'étude

Garderie du matin : de 7h30 à 8h20

TARIF	**1 ou 2 jours /semaine**	**3 ou 4 jours /semaine**
Garderie	12€ /mois	24€ /mois

Garderie du soir : de 16h35 à 18h00
Avec une récréation de 16h35 à 17h00.

TARIF	**1 ou 2 jours /semaine**	**3 ou 4 jours /semaine**
Garderie	12€ /mois	24€ /mois

L'étude du CP au CM2 de 17h00 à 18h00
Avec une récréation de 16h35 à 17h00.

TARIF	**1 ou 2 jours /semaine**	**3 ou 4 jours /semaine**
Etude (école et collège)	24€ /mois	32€ /mois

Pour les garderies et études occasionnelles :

Achat d'une carte 20€ de 4 séances utilisables dans l'année scolaire.

OGEC SAGESSE -SAINT MCHEL
49 Rue Vanderhaghen
59320 HAUBOURDIN

CONDITIONS FINACIERES 2016-2017
Sur décision du Conseil d'Administration de l'OGEC
du 8 décembre 2015 et du 22 janvier 2016

I. CONTRIBUTIONS FAMILIALES

La tranche de contributions familiales est déterminée par le Revenu Fiscal de Référence 2015 sur les revenus 2014 (qui figure sur la gauche de la première page de la feuille d'imposition) et le nombre d'enfants à charge, selon le tableau ci-dessous.

Nombre d'enfants à charge fiscalement / Revenu Fiscal de Référence Avis d'imposition 2015	1	2	3	4	5 et plus
< 10 001	**A**	**A**	**A**	**A**	**A**
De 10 001 à 20 000	**B**	**B**	**A**	**A**	**A**
De 20 001 à 30 000	**C**	**C**	**B**	**A**	**A**
De 30 001 à 40 000	**D**	**D**	**C**	**B**	**A**
De 40 001 à 50 000	**E**	**E**	**D**	**C**	**B**
De 50 001 à 60 000	**F**	**F**	**E**	**D**	**C**
>60 000	**G**	**G**	**F**	**E**	**D**

Tarif mensuel par enfant de septembre à juin

Tarif	**A**	**B**	**C**	**D**	**E**	**F**	**G**
Ecole	20 €	27 €	34 €	39 €	42 €	45 €	49 €
Collège	36 €	48 €	60 €	68 €	72 €	75 €	79 €

Réduction en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement scolaire :

2ème enfant scolarisé : - 10%
3ème enfant scolarisé : - 20%
4ème enfant scolarisé et plus : - 30%

II GARDERIE ET ETUDE

La garderie et l'étude sont facturées **au forfait mensuel** sur la base du nombre de jour d'utilisation par semaine.

TARIF	**1 ou 2 jours /semaine**	**3 ou 4 jours /semaine**
Garderie	12€ /mois	24€ /mois
Etude (école et collège)	16€ /mois	32€ /mois

Garderie et étude occasionnelles : Achat d'une carte 20€ de 4 séances **utilisables dans l'année scolaire.**

III FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription versés au 1ersemestre 2016 pour l'année scolaire 2016-2017 sont de 40€ par enfant. Ils couvrent les frais administratifs d'inscription et les diverses cotisations reversées à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. Ils sont donc non déductibles des contributions familiales et non remboursables.